



En application des dispositions prévues par l'arrêté du 5 décembre 2002, le(la) détenteur(trice) d'une unité d'enseignement PSC1, ou titulaire de l'AFGSU ou du PSE1 (par extension le PSE2), peut prétendre à suivre un allègement de formation pour devenir SST sous certaines conditions.



Public visé

Demandeur(euse) d'emploi, étudiant(e), salarié(e), agent...



Conditions d'entrée et prérequis

Être titulaire d'un PSC1 de -3 ans, ou de l'AFGSU, ou du PSE1



Nombre de participants

Un groupe 4 de à 10 personnes



Durée

Entre 5 et 7 heures



Certification

Obtention d'un certificat d'acteur SST valable 24 mois



Modalités d'évaluation

En cours de formation lors des mises en situation et exercices



Lieu et date

Dans votre établissement
Date à déterminer conjointement



Tarifs

Intra* : 590 € HT/groupe
*hors frais de déplacement

Objectifs professionnels

- Être capable de mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité au travail
- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident en maîtrisant la conduite à tenir et les gestes de premiers secours
- Être capable d'alerter les secours dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise
- Être capable de participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

Contenu

1. Présentation de la formation et de son organisation
2. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
3. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
4. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
5. Epreuves certificatives (situation d'accident du travail simulé, questionnaire simple)
6. Synthèse de l'action de formation

Modalités pédagogiques

- La formation s'appuiera sur des situations professionnelles, élaborée par l'équipe pédagogique, dans l'objectif d'alterner les différentes phases et processus d'apprentissages.
- L'analyse de mises en situation, d'exercices pratiques, servira de support pour apporter les connaissances et développer l'analyse réflexive des stagiaires.
- Formation interactive (participation active de chaque apprenant) et individualisée : adaptée au niveau, à l'expérience, aux capacités et rythme d'apprentissage de chaque apprenant.

Matériel pédagogique

- Plan d'Actions Prévention & Plan d'intervention SST INRS®.
- Mannequins de secourisme (adulte, enfant et nourrisson) avec peaux de visage individuelles.
- Mise à disposition d'un lot de matériel par participant (garrot, gants...).
- Défibrillateur automatisé externe de formation et accessoires.
- Objets de mises en scène, prothèses et maquillage.

Sauveteur secouriste du travail

Allègements de formations pour devenir SST



Taux de réussite

- %



Satisfaction



-/5 (0 avis)

Données actualisées le 02/10/2023

Profil des intervenants

L'encadrement de la formation est assuré par un(e) formateur(rice) habilité(e) par l'INRS à dispenser le module de formation SST et aguerri(e) à la formation pour adultes dans cette spécialité.

Délais et modalités d'accès

Inscription au plus tard 1 semaine avant le début de la formation.

Rythme

Temps plein

Possibilité de validation par blocs de compétences

Non

Financements possibles

Cette formation est éligible à un dispositif de financement. Contactez votre OPCO ou autre organisme duquel vous dépendez pour plus de renseignements.

Validation

Seuls les candidats qui ont préalablement justifiés des compétences déjà détenues et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention d'un certificat d'acteur SST valable 24 mois. A l'issue de la formation, une attestation de participation est délivrée à chaque participant ayant suivi l'ensemble des séquences.

Référent handicap

Notre référent handicap est à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.



Le saviez-vous ?

En application des dispositions prévues par l'**arrêté du 5 décembre 2002**, dans le cas d'un apprenant **titulaire d'une unité d'enseignement** « Prévention et secours civiques de niveau 1 » **datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation**, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct.

Ce **processus pédagogique** est réalisé sous la **forme d'un allègement de formation défini contractuellement** avec l'apprenant. Cet allègement portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. **Ce processus permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que l'apprenant ne possède pas pour obtenir le certificat de SST**. PREMARISQ mettra en place un **processus de vérification des compétences déjà détenues** (diplômes, expériences professionnelles, entretien individuel, test pratique, théorique...).

L'apprenant ainsi allégé devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.